



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 19739

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation des radios associatives. Ces dernières assurent tous les jours l'expression d'une diversité culturelle et une mission de communication sociale de proximité. Ces radios associatives non commerciales sont actuellement les seuls médias privés capable de produire et de diffuser des programmes qui ne soient pas totalement conçus en fonction de fenêtres publicitaires. Or, ces radios sont menacées par la suppression de la publicité sur les chaînes de l'audiovisuel public car financées par le FSER, qui est alimenté par une taxe prélevée sur les recettes publicitaires des régies de l'audiovisuel du secteur privé, mais aussi du secteur public. Il lui demande ce qu'elle entend faire sur cette question.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19739

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2780

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8178